

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DAULT, Maire.

Présents : CORBEL Guy - ÉON-SALABERT Fanny - PERRAULT Stéphane - NOËL Pierrick - AUBURTIN Jérôme - BASTIEN Carole - CORLOSQUET Chantal - DESAINT-DENIS Adeline - DESCHAMPS Marie-Noëlle - FOURNIER Yohann - MEUNIER Romain - POINÇU Sandra - RÉHEL Jean-Paul.

Absents excusés : NOËL Philippe.

Secrétaire de séance : AUBURTIN Jérôme.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2022
- Approbation du rapport N°05-2022 de la CLECT
- Apurement de créances éteintes
- Modification du plan de financement éclairage du terrain de foot
- SDE - convention d'accompagnement projet photovoltaïque Atelier municipal
- Questions et informations diverses

OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2022

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

OBJET : Approbation du rapport N°05-2022 de la CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Lamballe Terre & Mer procède à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Composée d'un élu représentant chacune des 38 communes, la CLECT mène ses travaux dans une perspective de neutralité financière tant pour les communes que pour la Communauté. Elle a voté son 5^{ème} rapport lors de la séance du 11 octobre 2022. Ce rapport concerne la clarification de la compétence suivante : entretien des sentiers de randonnée.

Les communes membres de Lamballe Terre & Mer disposent d'un délai de 3 mois suivant sa notification pour adopter ce rapport à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population). Les attributions de compensation seront fixées par l'assemblée communautaire une fois cette majorité acquise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et un vote à main levée,
12 voix pour et 2 absentions :

- ADOPTE le rapport N°05-2022 de la CLECT annexé à la présente délibération,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

OBJET : Apurement de créances éteintes

Monsieur le Comptable public a communiqué qu'à la suite du rattachement de la commune aux SGC de Lamballe Armor, une analyse des restes à recouvrer a été lancée.

Celle-ci a fait remonter un certain nombre de créances éteintes pour lesquelles le recouvrement forcé n'est plus possible.

Ces créances s'élèvent à **224,59 €**

Ces opérations feront l'objet d'un mandat au budget principal de la commune imputé au compte 6542 : créances éteintes - chapitre 65 : autres charges de gestion courante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DÉCIDE d'admettre en créances éteintes les créances énumérées précédemment dont le montant s'élève à 224,59 euros.
- PRÉCISE que la dépense correspondante sera imputée au compte 6542 du budget principal de la commune.

OBJET : Modification du plan de financement éclairage du terrain de foot

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une participation de 25 400 € a été accordée à la commune au titre du plan de relance départemental pour l'éclairage du terrain des sports de TRÉMEUR.

Pour mémoire, afin d'éviter la sur-fréquentation des terrains de BROONS, l'AS BROONS TRÉMEUR a soumis ce projet à la municipalité trémeuroise. Cette demande était également motivée par la difficulté d'assurer les entraînements des nouvelles équipes féminines sur des créneaux horaires acceptables.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de refaire une demande de participation auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur avec un nouveau plan de financement.

DÉPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT	%
SDE : Fourniture et pose de 4 mâts en acier galvanisé et de 8 projecteurs LED	49 000.00 €	« Deuxième Plan de relance » du Conseil Départemental 22	25 400.00 €	42
Frais ingénierie SDE	5 600.00 €	Autofinancement : Commune de Trémeur	19 927.00 €	33
Entreprise ALLEZ : fourniture et pose d'une armoire de commande d'éclairage	5 727,00 €	Aide demandée au Fonds d'Aide au Football Amateur	15 000.00 €	25
TOTAL	60 327,00 €	TOTAL	60 327,00 €	100

L'échéancier prévisionnel est le suivant :

- Début des travaux : juillet 2022
- Fin des travaux : octobre 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le dossier de demande de participation auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur pour le projet d'éclairage du terrain des sports de TRÉMEUR.
- APPROUVE le nouveau plan de financement et l'échéancier des travaux ci-dessus détaillés.

OBJET : SDE - Convention d'accompagnement projet photovoltaïque Atelier municipal

Guy CORBEL, adjoint, présente la convention du SDE d'accompagnement et de suivi de projet photovoltaïque : études et dimensionnement de l'installation.

Cette convention comporte trois phases :

- Phase 1 : Etudes préalables
- Phase 2 : Etudes de conception
- Phase 3 : Etudes de suivi de projet

Le conseil municipal prend acte de la convention et propose de faire un comparatif avec d'autres entreprises.

OBJET : Questions et informations diverses

En début de séance, intervention de M. Pascal Gouttebel, conseiller de l'ALEC, pour présenter la répartition et l'évolution des consommations énergétiques de la commune sur 2021.

✓ **Informations communautaires :**

- PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) présenté par Guy CORBEL
- Point sur la ferme du BOTRAI présenté par Guy CORBEL
- CRTE (Contrat relance et transition Ecologique) présenté par Francis DAULT

✓ **Rampe Accès PMR école :** Guy CORBEL informe que les travaux d'empierrement sont terminés.

✓ **Eclairage terrain de foot :** La demande pour le passage du monophasé au triphasé a été faite, ENEDIS doit intervenir.

✓ **Conseil Municipal des Jeunes :** La table de ping-pong a été livrée, elle sera prochainement installée par Christophe, employé communal.

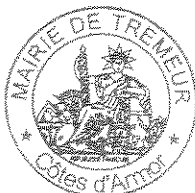
✓ **Evènements à venir :**

- Cérémonie du 11 novembre
- Repas des aînés le 26 novembre
- Téléthon le 3 décembre avec deux circuits de randonnée
- Date cérémonie des vœux fixée au samedi 28 janvier 2023

✓ **Prochain Conseil Municipal : lundi 21 novembre à 20h00.**

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Le Président,
Francis DAULT



Le secrétaire,
Jérôme AUBURTIN

